



Kanton Bern
Canton de Berne

Biodiversité en forêt

Créer des réserves forestières naturelles

Informations destinées aux propriétaires de forêts

Office des forêts et des dangers naturels

Décembre /2022



Investir dans l'avenir

En tant que propriétaire de forêt, vous pouvez créer, avec une réserve forestière naturelle, un lieu offrant un refuge à de nombreuses espèces animales, végétales et fongiques rares. Dans une réserve forestière naturelle, la forêt développe à son propre rythme une grande diversité d'habitats, qui servent de base à un écosystème sain et capable de s'adapter. Le canton de Berne vous soutient par des subventions intéressantes.

L'essentiel en bref

Qu'est-ce qu'une réserve forestière naturelle ?

Dans une réserve forestière naturelle, la forêt n'est pas exploitée, mais délibérément livrée à elle-même. Grâce à une multitude de processus naturels, une riche mosaïque d'habitats différents se forment au fil des ans : de vieux arbres dotés de cavités, des clairières et beaucoup de bois mort provenant de la chute d'arbres. Ces valeurs naturelles peuvent se constituer très rapidement ou sur une longue période. Il faut par exemple des décennies avant que des chauves-souris s'installent dans une cavité délaissée par un pic. Les êtres humains y ont toutefois encore leur place : que ce soit pour s'y promener, y récolter des champignons ou y chasser – il s'y applique les mêmes règles que dans le reste de la forêt.

Ma forêt est-elle appropriée pour devenir une réserve forestière naturelle ?

Idéalement, votre forêt présente une surface de 20 hectares ou plus et abrite déjà plusieurs vieux arbres. Mais même des forêts plus petites et relativement jeunes, à partir de cinq hectares, peuvent convenir, par exemple dans des endroits humides. Si votre forêt vient d'être touchée par un événement naturel tel

qu'une tempête, une inondation ou une sécheresse, il est également envisageable d'en faire une réserve forestière naturelle si les arbres morts ont été laissés sur place.

À quoi est-ce que je m'engage en signant un contrat ?

Vous vous engagez à ne pas exploiter votre forêt pendant au moins 50 ans et à la laisser se développer naturellement.

De quel soutien puis-je bénéficier pour ma réserve forestière naturelle ?

Si vous êtes intéressé-e, veuillez contacter votre forestière ou forestier de triage. Le canton vous propose une subvention intéressante par hectare. Elle est calculée individuellement sur la base d'une estimation de la valeur naturelle ainsi que de l'emplacement de la surface forestière. Nous vous soumettons volontiers une offre sans engagement.



Les larves du purpuricène de Kaehler se développent dans les branches mortes des feuillus.

Questions fréquentes

Pourquoi les réserves forestières naturelles sont-elles importantes ?

En partant des réserves forestières naturelles, les espèces exigeantes peuvent coloniser d'autres éléments du paysage ; elles y renforcent les réseaux naturels. Par exemple, dans des forêts riches en espèces, les arbres sont alimentés en nutriments par davantage d'espèces différentes de champignons, ce qui les rend plus stables face aux perturbations. En outre, une proportion élevée de bois mort entretient la couche d'humus et favorise ainsi la capacité de rétention d'eau du sol. Pour que la plupart des espèces lignicoles puissent survivre, il faut 30 à 50 m³ de bois mort par hectare.

Quel est l'impact des réserves forestières naturelles sur la protection des forêts ?

La biodiversité et donc la promotion des réserves forestières naturelles contribuent largement à la lutte naturelle contre les maladies et les ravageurs en forêt. Toutefois, si les bostryches se multiplient fortement dans une réserve forestière naturelle et menacent les forêts environnantes, la division forestière peut ordonner des mesures de lutte contre ce ravageur.

Sécheresse, vent, etc. : événements naturels en forêt

La forêt est synonyme de symbiose intensive entre d'innombrables êtres vivants et d'adaptation permanente aux conditions environnementales. Cette évolution est généralement lente ou invisible, mais elle concerne également les processus visibles : les événements naturels tels que les tempêtes ou la sécheresse, de même que les infestations de bostryches, permettent le renouvellement naturel de la forêt et créent en même temps une grande diversité d'habitats ligneux.

D'autres projets peuvent-ils être réalisés dans une réserve forestière naturelle ?

L'OFDN ne promeut pas d'autres mesures dans les réserves forestières naturelles. Si un projet n'est pas contraire aux objectifs de la réserve, il peut toutefois être réalisé avec des tiers. Vous pouvez par exemple mettre en place une certification CO₂ ou un sentier didactique sur la nature. Dans tous les cas, vous devez clarifier suffisamment tôt les conditions posées par vos éventuels partenaires.



Le cortinaire humicole est un champignon rare qui pousse dans les vieilles hêtraies.

Qui est responsable de la sécurité des personnes qui se rendent dans les réserves forestières naturelles ?

Les personnes qui pénètrent une réserve forestière naturelle le font en principe à leurs risques et périls, comme dans une forêt ordinaire. Si des personnes ou des biens matériels sont menacés, la division forestière peut ordonner des mesures.



En été, les cavités et les fentes des arbres offrent un abri à la barbastelle commune.

Apprenez-en davantage sur la diversité en forêt :
www.be.ch/biodiversite-foret

Votre forestier-ière de triage

www.be.ch/recherche-forestier

Direction de l'économie,
de l'énergie et de
l'environnement
Office des forêts et des
dangers naturels

Laupenstrasse 22
3008 Bern
+41 31 633 50 20
wald@be.ch

Mise en page et illustration : Mansing Tang, Format M
Purpuricène de Kaehler : Beat Wermelinger ; cortinaire humicole : Laurent Francini ;
barbastelle commune : www.federmausschutz.ch